

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
CARTE DÉCLIC 2023/2024
Les activités culturelles, sportives et festives
à prix réduit et à portée de tous

Avec la carte Déclic, délivrée gratuitement aux Bayonnaises et Bayonnais non imposables, la Ville de Bayonne rend la culture et le sport accessibles à tous. Initiée depuis 2018, elle permet à ses détenteurs de bénéficier de tarifs réduits, voire de la gratuité, pour certaines activités municipales et auprès de plus de 60 clubs, associations et lieux culturels. Elle sera délivrée cette année à partir du 19 septembre et la prise de rendez-vous incontournable pour se la procurer ouvre le 12 septembre.

Le dispositif proposé par la Ville de Bayonne entend faciliter l'accès du plus grand nombre aux propositions culturelles, sportives et festives. Réservée aux familles dont les revenus ne sont pas imposables, cette carte permet l'obtention de tarifs réduits, voire de la gratuité, pour de nombreuses activités. Elle facilite ainsi l'accès à une multitude de loisirs culturels et sportifs. Elle s'adresse aussi bien aux étudiants, qu'aux familles ou aux séniors. La carte Déclic permet d'accéder aux offres culturelles et festives de la Ville de Bayonne, mais aussi à celles proposées par les associations sportives, artistiques et culturelles de la cité.

Une démarche partagée avec les associations bayonnaises, les clubs et les institutions locales

Bayonne accueille un tissu associatif extrêmement dense et diversifié qui a forgé l'histoire de la cité. Assurant un rôle indispensable et stratégique au service de la mixité sociale, de la cohésion et du bien-vivre à Bayonne, les acteurs associatifs constituent des partenaires essentiels dans la mise en œuvre d'une politique globale de démocratisation de la culture et du sport. Pour diverses activités dont elle a la charge (Dimanches en musique, Lauga côté scène, Centre aquatique et piscine...), la Ville de Bayonne a adopté en Conseil municipal des tarifs réduits qui sont accordés aux détenteurs de la carte Déclic. Plusieurs institutions supra municipales (Scène nationale du Sud-Aquitain, musée Basque et de l'Histoire de Bayonne, Orchestre du Pays Basque...) ont fait de même, de nombreuses associations culturelles et sportives également (Art émotion Club Léo Lagrange Bayonne, Trinquets, ASB, ASPTT, Handisport Pays Basque, The Roof, Zum'baiona...).

Démonstration des avantages avec quelques exemples

Pour les concerts de Lauga côté scène : une réduction d'environ 40%. Beat Street Day à 5€.

Pour les concerts Dimanches en musique : abonnement aux 8 concerts à 25€ (au lieu de 48€).

Pour les concerts de l'Orchestre du Pays Basque – Iparraldeko Orkestra : abonnements 5 concert à 29€ (au lieu de 49€) ou abonnement de la saison complète à 99€ (au lieu de 149€).

Pour les spectacles de la Luna Negra : 9€ (au lieu de 18€) et scènes « découverte » à 6€ (au lieu de 11€).

Pour une séance de Cinéma à L'Atalante : 5,90€ (au lieu de 7,50€) ou au **CGR Bayonne** : 6,50€ pour toutes les séances (au lieu de 9,90€).

Pour les amoureux de la lecture, de nombreuses librairies bayonnaises (Librairies Chez Simone, Darrieumerlou, Elkar, Gribouille, Hirigoyen, L'Alinéa, La Rue en Pente, Le Banc Dessiné) proposent des réductions sur présentation de la carte Déclic.

(Liste complète des avantages proposés par la carte Déclic sur le site internet de la Ville > bayonne.fr)

Comment obtenir sa carte Déclic ?

Pour obtenir une carte Déclic, les Bayonnaises et les Bayonnais doivent au préalable prendre un rendez-vous **à partir du 19 septembre 2023** en ligne sur : cartedeclic.bayonne.fr. Les personnes ne pouvant pas prendre un rendez-vous en ligne peuvent contacter un agent de la Ville qui se chargera de faire la prise de rendez-vous en ligne à leur place.

Au moment de la prise de rendez-vous, plusieurs lieux de retrait sont proposés (Hall Cassin, CCAS, Bureau d'information Jeunesse BIJ ...). **À partir du 20 novembre**, la carte déclic pourra être distribuée sans rendez-vous préalable, dans la limite des cartes disponibles.

La carte Déclic 2023/2024 est valable dès sa délivrance et jusqu'au 31 août 2024.

Relations presse de la Ville de Bayonne - 05 59 46 63 01 - presse@bayonne.fr